

Livret d'accueil des familles

Séjours 2022



Cet été 2022, comme depuis 12 ans maintenant, nous sommes heureux de vous accueillir sur l'une de nos 32 destinations de séjours familiaux organisés par le Réseau Passerelles.

Certains d'entre vous sont des "habitués" et connaissent bien notre fonctionnement et l'ont vu évoluer au fil des ans. D'autres découvriront, pour la première fois, notre projet.

Et avant de vous présenter, dans ce livret, l'ensemble de nos modalités de fonctionnement pour cet été 2022, nous voulons vraiment rappeler à l'ensemble des familles que le Réseau Passerelles, ce n'est pas une agence de voyage adaptée aux besoins spécifiques des familles ayant un enfant en situation de handicap, mais un projet associatif que nous portons avec conviction, engagement et détermination, depuis maintenant douze ans.

Notre projet, c'est, tout simplement, de vous permettre de partir en vacances, comme n'importe quelle famille, dans des lieux de vacances ordinaires, tout en vous proposant, sur place, des temps d'accueil et de prise en charge de votre enfant en situation de handicap, afin de prendre un peu de temps pour vous ou pour vos autres enfants.

Notre projet, c'est de créer les conditions les meilleures possibles pour l'accueil et la prise en charge de votre enfant, avec des équipes soigneusement recrutées, disponibles et bienveillantes, un taux d'encadrement de 3 pour 4, l'aménagement d'espaces adaptés et ludiques, la présence d'une infirmière sur plusieurs de nos séjours...

Notre projet, **c'est que nous n'ayez pas de surcoût à votre charge**, au moins pour la première semaine, en nous mobilisant, chaque année, pour collecter des préfinancements auprès de votre CAF ou de votre Caisse de Retraite et en vous épargnant les démarches fastidieuses de demandes de financement.

Notre projet, c'est de **rendre nos séjours accessibles à tous**, en appliquant les aides VACAF sur l'ensemble de nos destinations. Vous êtes plus de 30% cette année à bénéficier d'une aide financière sur votre hébergement.

Notre projet c'est de vous proposer tout cela sur **des destinations de qualité et attrayantes**, afin que toute la famille se sente pleinement en vacances, comme tout le monde, et notamment vos autres enfants.

Nous espérons que ce projet sera une vraie réalité pour vous, cet été 2022!

92% des familles disent que les séjours Passerelles sont **un vrai moment de répit** et permettent de retouvrer du temps pour soi, de retrouver des forces pour le reste de l'année.

85% des familles disent ne pas avoir d'autre solution que le Réseau Passerelles pour partir en vacances.

76% des familles veulent partir, comme le propose le Réseau Passerelles dans des lieux de vacances ordinaires.

96% des familles affirment que la qualité et qualification des équipes sont le principal atout de la réussite de leurs vacances avec le Réseau Passerelles

Les chiffres clés

- 32 campings et villages de vacances partenaires pour l'accueil de nos séjours familiaux de répit.
- **128 logements réservés** sur la période estivale, dont 26% de logements adaptés aux personnes à mobilité réduite.
- **750 familles accueillies**, sur l'ensemble de nos destinations, pour l'été 2022.
- 140 professionnels et volontaires mobilisés pour assurer l'accueil et la prise en charge des enfants en situation de handicap, sur nos Clubs Enfants Passerelles.
- **38 heures de répit** de répit proposé à chaque famille sur chaque semaine de séjour
- 94% de familles accueillies sans surcoût pour la prise en charge de leur enfant
- 992 € de coût moyen de séjour par famille (logement et prise en charge de l'enfant en situation de handicap)





90% des hébergements qui sont mis à votre disposition, et que vous avez réservé auprès de nous, sont des logements qui ne nous appartiennent pas. Ce sont des logements que nous avons loué, dans le cadre de contrats d'allotement, auprès des campings et villages de vacances qui acceptent de nous recevoir.

Avant le séjour, nous transmettons au camping ou village de vacances, la liste des participants au séjour, avec vos coordonnées. Ainsi, pour les campings et villages de vacances, vous êtes considérés comme un client comme un autre.

- > C'est pourquoi, <u>avant votre séjour, c'est auprès du camping ou du village de vacances qu'il faut réserver vos éventuelles options</u> : location de draps, location de linge de toilette, option ménage de fin de séjour, etc...
- > Lors de votre arrivée sur votre lieu de séjour, c'est <u>l'accueil du camping ou du village de</u> <u>vacances qui assure les formalités d'arrivée</u> (remise des clés, caution, bracelet...)

- > Pendant votre séjour, toutes les questions liées à l'hébergement ou au fonctionnement général du lieu de vacances sont à <u>traiter</u> <u>directement avec l'accueil du camping ou du</u> village de vacances.
- > Le <u>règlement intérieur</u> et les <u>consignes de</u> <u>fonctionnement du camping ou du village de</u> <u>vacances</u> s'appliquent à l'ensemble des vacanciers présents, y compris les familles en vacances avec le Réseau Passerelles.
 - Documents à retrouver dans votre espace personnel Passerelles
 - > Dans votre facture, vous pouvez retrouver le **type d'hébergement réservé**
 - > Dans la partie "infos sur votre séjour, vous pouvez retrouver la fiche de présentation du site et des hébergements

La réservation ou mise à disposition de matériel adapté

Sur l'ensemble de nos destinations, nous pouvons nous charger de la réservation du matériel médical (lit médicalisé et lève personne), sous réserve que vous en fassiez la demande et que vous puissiez nous adresser, à temps, les prescriptions médicales.

En complément, sur certaines destinations, nous pouvons vous mettre à disposition du matériel d'aide à la douche (fauteuil seahorse, lit douche, chaise douche...), sous réserve de nos disponibilités en matériel. En effet, ce matériel ne se loue pas et, chaque année, nous essayons d'augmenter notre stock de matériel mais il reste limité en nombre.

> C'est votre coordinatrice territoriale qui est en charge du traitement de vos demandes. Toutes les informations sur le suivi des réservations ou mise à disposition de matériel se trouvent sur votre espace personnel. (voir exemple cicontre)



Les Chalets du Soleil

Certains d'entre vous ont loué un logement "Chalet du Soleil". Ces logements nous appartiennent, c'est le Réseau Passerelles qui en a assuré la conception avec de la société Nautilhome et le soutien de l'ANCV et de la Fondation Bettencourt Schueller. Nous en avons 13 à ce jour (La Blanche Hermine dans le Morbihan, Le Léveno à Guérande, Le Domaine du Pré en Vendée, le camping Aqua Trois Masses à Oléron, le camping Lou Broustaricq à Biscarosse, le Camp de Florence dans le Gers).

Leur particularité et leur originalité tiennent à leur aménagement conçu spécialement pour les familles ayant un enfant polyhandicapé ou présentant une grande dépendance dans la vie quotidienne, tout en pensant au confort de l'ensemble de la famille, avec un équipement haut de gamme, une suite parentale et une chambre pour la fratrie.

Compte-tenu des containtes réglementaires limitant la surface des mobil-homes à 40m2, nous avons fait des compromis dans la conception de ces hébergements, afin de faire tenir dans cet espace 3 chambres et 2 salles de bains. Ainsi, la chambre PMR permet l'accueil d'un lit médicalisé mais ne permet pas la rotation d'un fauteuil dans la chambre, il faut effectuer la rotation avant de rentrer dans la chambre. Ces informations sont indiquées dans la fiche de présentation des séjours concernés.



Le Club Enfants Passerelles

La raison d'être de nos séjours familiaux et la raison pour laquelle l'ensemble des familles partent en vacances avec le Réseau Passerelles, c'est la possibilité donnée aux familles de confier leur enfant en situation de handicap, en journée, à une équipe professionnelle, au sein du Club Enfants Passerelles.

Un espace dédié, aménagé et adapté, au sein du camping ou village de vacances

Le Club Enfants Passerelles, c'est un espace aménagé par le Réseau Passerelles, au sein du camping ou du village de vacances où vous êtes accueillis. Il s'agit d'une salle mise à disposition par le lieu de vacances ou d'un équipement (mobil-home accueil enfant) acheté et installé sur le lieu de vacances aux frais de l'association. Ces équipements disposent d'une salle d'activité de 30m2 climatisée, d'un sanitaire PMR, d'un espace de change et d'une grande terrasse close et couverte. Avant les séjours, nous acheminons le matériel d'animation nécessaire sur place.

Une équipe de trois encadrants professionnels et soigneusement recrutés

Le Club Enfants Passerelles est encadré par une équipe de trois personnes, recrutées pour la saison, sur chacune de nos destinations. Nous nous efforcons de recruter des personnes qualifiées et diplômées (éducatrice spécialisée, monitrice éducatrice, éducatrice de jeunes enfants, aide médico psychologique, animateur confirmé...). La plupart de nos équipes sont recrutées localement, dans le cadre de contrats saisonniers et résident à proximité du lieu de séiour. Sur certaines destinations où le recrutement est plus compliqué, nous logeons les équipes sur place, ce qui engendre, pour l'association, des coûts supplémentaires importants. Chaque équipe est composée d'un(e) responsable de séjour et de deux encadrant(e)s. Ils sont placés sous la responsabilité de la coordinatrice territoriale qui supervise le bon fonctionnement du séjour et vient en appui si nécessaire.

4 enfants en situation de handicap accueillis par semaine

Afin d'assurer un accueil de qualité, bienveillant et adapté aux besoins de chaque enfant, nous limitons notre accueil à 4 enfants en situation de handicap par semaine. Ainsi, lorsqu'une famille a deux enfants en situation de handicap, nous limitons les réservations à 3 familles, de manière à toujours assurer ce taux d'encadrement de 3 adultes pour 4 enfants.

35 heures d'ouverture par semaine

Le Club Enfant Passerelles est ouvert 35 heures par semaine, selon des horaires définis (voir encadré ci-dessous), avec **trois journées en accueil continu** au cours desquelles nous assurons la prise en charge des enfants sur le temps du midi.

Le temps de participation des enfants au Club Enfants Passerelles est laissé à l'appréciation de chaque famille, sans aucune contrainte ou obligation, en fonction de vos besoins et de l'organisation de votre séjour de vacances.

Il vous est juste demandé d'indiquer de manière prévisionnelle, sur le planning des présences à l'entrée du Club Enfants

Passerelles, les présences envisagées pour votre enfant et d'indiquer, surtout, les moments où il ne sera pas présent.

Ces informations sont importantes pour notre équipe, de manière à moduler nos capacités d'accueil des fratries (voir la partie sur l'accueil des fratries).

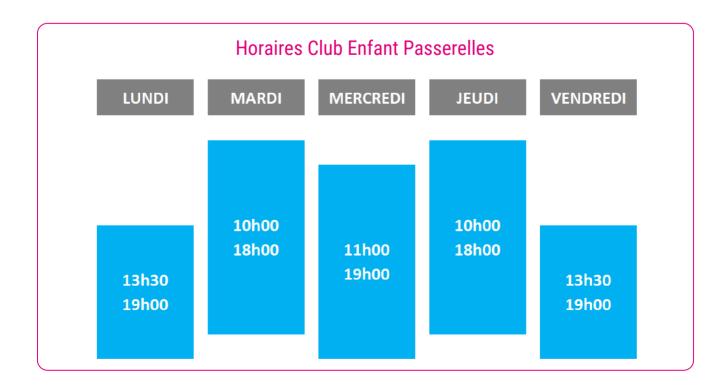
Le fait de connaître, à l'avance, les présences de vos enfants, **permet également à nos équipes de concevoir les activités proposées**, de manière à s'adapter le plus possible aux possibilités et centre d'intérêt de chaque enfant.

> Pour les présences aux repas du midi, il est, par contre, impératif d'inscrire votre enfant, la veille avant midi, pour le lendemain, afin que nous puissions prévenir le service de restauration qui assure nos repas.

Un service de garde des enfants en soirée

En complément du Club Enfants Passerelles, chaque famille peut bénéficier d'une soirée, dans la semaine, où l'un des membres de notre équipe vient garder vos enfants au sein de votre hébergement, le mardi ou le jeudi de 19h30 à 23h, afin de vous permettre de passer une soirée seul ou en couple... Pour en bénéficier, il faut réserver sa soirée à l'avance, afin d'organiser le planning de l'équipe.

> Attention : en cas de circulation importante du virus Covid19, ce service peut ne pas être proposé, comme en 2020 et 2021



L'accueil des fratries

Nous rappelons aux familles que notre club enfant, tant sur le plan de l'aménagement et de l'encadrement, est conçu pour l'accueil et la prise en charge des enfants en situation de handicap, dans des conditions optimales.

Les fratries occupent, bien sûr, une place très importante dans notre projet, puisque l'un des effets majeurs de nos séjours c'est la disponibilité que les parents peuvent accorder à leurs autres enfants.

Nous pouvons également accueillir les fratries sur notre club enfant Passerelles, mais nous ne pouvons pas accueillir tous les frères et soeurs en même temps : nos locaux et notre encadrement ne suffisent pas. C'est pourquoi, nous sommes contraints de mettre en place des règles :

- Nos accueils enfants sont limités, au maximum à 8 enfants, c'est à dire 4 enfants en situation de handicap et 4 frères et soeurs.
- La présence des frères et soeurs se fait uniquement sur inscription dans le planning du Club Enfants, dans la limite des places disponibles.

Nous veillons également à équilibrer l'accueil des fratries entre toutes les familles et nous faisons en sorte de proposer, au moins une fois dans la semaine, où chacune des familles puisse disposer d'une journée entière, pour eux, sans leurs enfants.

Le repas du midi

Trois jours par semaine, le mardi, mercredi et jeudi, nous assurons un fonctionnement du Club Enfants Passerelles en journée continue, avec possibilité d'accueillir et de prendre en charge votre enfant sur le temps du repas.

Nous prenons nos repas au restaurant du camping ou du village de vacances, où une table nous est réservée. Un menu type est établi, reproduit chaque semaine.

La participation au repas du midi est conditionnée à une réservation, au plus tard la veille avant midi, sur le planning prévisionnel des présences à remplir à l'entrée du Club Enfants Passerelles. Nous sommes contraints de prévenir, à l'avance, le restaurant du camping.

La participation aux repas n'est pas comprise dans le prix du séjour. Une <u>facture vous sera</u> <u>adressée à la fin du séjour, sur la base d'un</u> <u>coût de 9 € par repas et par enfant</u>.

Pour les **enfants ayant des allergies ou des habitudes alimentaires particulières,** il est demandé aux familles de <u>fournir le panier repas de l'enfant</u>. Dans ce cas, le repas n'est pas facturé.

Les activités proposées

Les activités proposées à vos enfants sur le Club Enfant Passerelles sont établies, chaque semaine, en fonction des centres d'intérêt et des possibilités des enfants accueillis. Nous proposons, à la fois, des activités récréatives, des jeux, des moments de détente au sein de l'espace sensoriel ou sur le tapis, des activités créatives ou musicales. Nous alternons ces activités avec des temps de balade et surtout de baignade à la piscine (sauf contreindication pour l'enfant). Dans la mesure du possible, nous essayons de participer aux activités ou temps forts du Club Enfants du camping ou du village de vacances.

Nous savons que certaines familles sont en attente d'activités très structurées, à dominante sportive ou souhaiteraient que des sorties extérieures soient organisées. Le contexte d'un club enfant et la possibilité donnée aux familles d'inscrire leur enfant lorsqu'elles le souhaitent, nous amènent à assurer l'accueil de vos enfants exclusivement dans l'enceinte du camping et du village de vacances. La très grande diversité des handicaps accueillis nécessite aussi une adaptation individuelle à chaque enfant.

Le but recherché, pour nous, c'est que chaque enfant puisse passer une belle journée, détendue, dans un contexte bienveillant, joyeux et attentif.

La prise en charge des besoins médicaux

Près de 40% des enfants que nous accueillons dans nos Clubs Enfants Passerelles ont des besoins d'attention particulière sur le plan médical et, pour certains, la réalisation de gestes infirmiers.

Depuis 2019, nous avons développé le nombre de séjours où nous assurons une présence infirmière sur l'ensemble des temps de fonctionnement de nos clubs enfants passerelles. Ces destinations sont indiquées au moment des réservations, afin que les familles puissent réserver en connaissance de cause.

Sur les séjours ayant une présence infirmière, nous pouvons assurer l'intégralité des gestes nécessaires :

- alimentation et hydratation par sonde gastrique
- aspiration endo-trachéale ou gestion des appareils d'assistance respiratoire
- · sondages urinaires
- surveillance des enfants ayant une épilepsie non stabilisée et, parfois, pluriquotidienne
- surveillance diabétique, nécssitant une prise d'insuline
- prise de traitement médical sur le temps du club enfant passerelles

Cela signifie que nous ne sommes pas en mesure d'assurer ces gestes sur les sites où nous ne disposons pas d'infirmière, ce qui nécessite, de la part de la famille, de rester à proximité et d'assurer ces interventions sur le club enfant, aux heures prévues ou en cas de nécessité.

Les autres besoins peuvent être gérés par nos équipes, sans présence infirmière, comme la gestion des allergies alimentaires ou la gestion de crises d'épilepsie pour les enfants considérés comme stabilisés, sur la base des protocoles de conduite à tenir en cas d'urgence établis pour chaque enfant par son médecin habituel.

Dans tous les cas, tous les actes ne sont effectués que sur la base d'une prescription du médecin habituel de l'enfant.

Les médicaments, quant à eux, sont donnés à condition que les parents remettent à l'infirmière, en début de journée, le médicament dans sa boite d'origine sur laquelle est noté le nom de l'enfant avec la prescription médicale.

Pour toute situation pour laquelle aucune prescription ou protocole n'a été établi, le responsable de séjour ou l'infirmière appellent le médecin régulateur du Samu, en l'absence des parents sur le lieu du séjour.





Avec désormais 32 destinations et plus de 750 familles accueillies, le Réseau Passerelles, tout en restant fidèle à son intuition et ses valeurs, précise, chaque année, ses modalités de fonctionnement, qui s'appliquent à tous nos séjours et à toutes les familles, sans exception.

Les cas éventuels de fermeture ou de diminution d'activité de nos Clubs Enfants

En 12 ans, nous n'avons jamais fermé un seul de nos Clubs Enfants, même l'été 2020. Maintenant, voici la liste des situations exceptionnelles où nous pouvons être amené à réduire ou fermer de manière temporaire l'activité d'un ou plusieurs clubs Passerelles.

1- En premier lieu, toute évolution de la crise sanitaire se traduisant par une hausse des contaminations peut nous amener, sur la base des consignes gouvernementales, préfectorales ou des ARS, à remettre en place, à tout moment, notre protocole sanitaire, limitant l'accueil de nos clubs enfants Passerelles uniquement aux enfants en

situation de handicap et à la suspension des gardes d'enfant au sein des hébergements des familles, comme en 2020 et 2021.

- 2- L'absence du responsable de séjour, garant de l'accueil des enfants, entrainerait la suspension temporaire de l'accueil des enfants au sein du club enfants Passerelles, dans l'attente de l'arrivée de la coordinatrice territoriale ou d'un remplaçant.
- 3- L'indisponibilité d'un encadrant de l'équipe pourrait nous amener à diminuer de manière temporaire le nombre d'enfants accueillis et de proposer aux familles une répartition des temps, dans l'attente de l'arrivée de la coordinatrice territoriale ou d'un remplaçant.
- 4- Un incident grave d'ordre logistique sur l'espace dédié au Club Enfants Passerelles pourrait nous amener à cesser l'accueil collectif des enfants et à proposer, dans ce cas, aux familles, une garde de leur enfant au sein de leur hébergement.

Notre protocole de fonctionnement en cas de vigilance rouge décrété par Météo France

Deux cas de figure peuvent se présenter :

1- Une vigilance rouge en cas d'épisode caniculaire. Dans ce cas, nous maintenons l'accueil des enfants, mais uniquement sur les sites où nos espaces sont climatisés. Les temps de repas seraient maintenus mais assurés au sein du Club Enfant. Les sorties à la piscine seraient maintenues uniquement sur les sites où nous disposons d'une piscine intérieure. Aucune baignade en extérieur, en plein soleil, ne sera assurée. Ainsi, sur les sites où nos clubs enfants ne disposent pas d'une climatisation ou d'une fraicheur suffisante, les clubs enfants seront maintenus le matin et fermés en après-midi, avec une modification des horaires en conséquence. sur la base d'un accueil le matin entre 9h et 12h30 et les temps de repas seront annulés.

2- S'il s'agit d'une vigilance rouge pour un autre événement météorologique (risque d'orage violent, d'inondation ou d'incendie), il sera demandé aux parents de rester sur le lieu de vacances de manière à pouvoir interrompre rapidement notre accueil en cas de nécessité.

La gestion de situations individuelles en tension avec un accueil collectif

Nos équipes sont habituées à gérer des situations comportementales complexes, des situations de stress ou de frustrations pouvant se manifester par une agitation inhabituelle. Nos équipes sont là pour faire face à ce type de situation et pour trouver les solutions qui permettent à l'enfant ou au jeune de s'apaiser sans alerter les familles. En revanche, dès lors qu'une situation de colère se traduit par des gestes qui porteraient atteinte à l'intégrité physique des autres enfants présents ou des membres de l'équipe, de manière importante, nous pourrions être amenés à envisager une interruption de l'accueil au sein du groupe. Cette décision serait prise en fonction de la transparence des éléments d'information transmis avant le séjour. La non transmission

d'informations essentielles pour l'équipe, en amont du séjour, permettant d'anticiper de telles situations potentielles peut constituer, pour nous, un motif d'interruption de l'accueil et de la prise en charge de l'enfant ou du jeune. C'est pourquoi, nous invitons les familles à nous transmettre, le plus possible, toutes les informations nécessaires à la bonne prise en charge de leur enfant ou de leur jeune, dans son intérêt et celui, aussi, des autres enfants accueillis.

La gestion de litiges éventuels liés au logement mis à disposition

Sur les logements mis à disposition dans le cadre des contrats d'allotements avec les campings et villages de vacances, tout litige ou insatisfaction est à régler directement avec le gérant du lieu de vacances et non avec l'équipe Passerelles dont la mission est uniquement d'assurer l'accueil et la prise en charge des enfants au sein du Club Enfants Passerelles. Nous nous dégageons de toute responsabilité concernant les motifs d'insatisfaction concernant les logements et les équipements collectifs du camping ou du village de vacances.

En revanche, pour les familles ayant réservé un logement "Chalet du Soleil" nous appartenant, les <u>sujets d'insatisfaction sont à exprimer au responsable du séjour Passerelles</u> qui alertera, en fonction des sujets, la coordinatrice territoriale, afin de solutionner au plus vite le problème.

Charte de la laïcité et contrat d'engagement républicain

Conformément aux textes législatifs, le Réseau Passerelles a établi un contrat d'engagement républicain, comme sont invitées à le faire toutes les associations recevant de l'argent public. Nous vous invitons à prendre connaissance de ces engagements, dont un certain nombre s'imposent à l'ensemble des familles accueillies par notre association et à nos équipes. Tout manquement grave à ces principes pourrait

faire l'objet d'une suspension de l'accueil et de la prise en charge de l'enfant au sein de notre Club Enfants Passerelles.

Respect du règlement intérieur du camping ou village de vacances

Le projet porté par le Réseau Passerelles est résolument inclusif puisque nous assurons un accueil adapté des enfants et un accompagnement des familles dans lieu de vacances ordinaire. Mais ce projet a une contrepartie : le respect des règles collectives en vigueur sur le camping ou le village de vacances.

Tout manquement grave et répété au règlement intérieur du camping ou village de vacances où nous sommes implantés pourrait également faire l'objet d'une interruption de la prise en charge et de l'accompagnement de la famille.

Respect des règles de courtoisie et de dialogue en cas de litige

Chaque année, il arrive qu'un tout petit nombre de familles soient insatisfaites de leur séjour qu'il s'agisse de leur logement, de la destination, des équipements collectifs proposés, de la prise en charge au sein du Club Enfants Passerelles, voire parfois de la météo...

Dans tous ces cas, tout litige ou toute insatisfaction doit pouvoir faire l'objet d'une discussion apaisée et constructive, chaque interlocuteur devant faire preuve de retenue, d'écoute, de respect et de courtoise.

Les <u>situations d'agressivité impulsive se</u> traduisant par des mises en cause de personnes ou des comportements irrespectueux vis à vis des gérants ou du personnel du lieu de vacances, de notre équipe ou d'autres familles, donneront lieu à un échange avec la famille. Dans les situations caractérisées, le Réseau Passerelles se réserve le droit de suspendre le contrat de séjour et les prises en charge qui y sont associées.

Procédure pour signaler un dysfonctionnement ou faire part d'une réclamation

De même, chaque famille doit pouvoir être respectée par les autres familles, les gérants du lieu de séjour et l'équipe Passerelles en charge des enfants.

Une procédure est mise en place pour permettre aux familles qui souhaiteraient, lors de leur séjour ou après leur séjour, signaler un dysfonctionnement important ou faire part d'une réclamation fondée.

Ces signalements ou réclamations sont à adresser, par mail, sur l'adresse suivante :

reclamation@reseaupasserelles.org

Un accusé de réception sera adressé à réception du mail et un cadre de l'association reprendra contact avec vous dans les meilleurs délais pour prendre en compte votre demande.

Conditions d'annulation et de remboursement des séjours

Conformément à nos conditions générales 2022, en cas d'annulation d'un séjour, seules les familles ayant contracté une assurance annulation peuvent prétendre à un remboursement partiel ou total de leur séjour, sur la base des conditions de remboursement définies par le contrat d'assurance annulation établi avec la société Assurinco. Dans tous les cas, les frais de dossier et le coût de la cotisation de l'assurance annulation ne sont pas remboursés.



Afin d'assurer l'accueil de vos enfants dans les meilleures conditions possibles et en conformité avec les normes réglementaires, un certain nombre de documents vous sont demandés.

Le petit Passeport de votre enfant

Avant le séjour, il vous est proposé de rédiger ou mettre à jour le Petit Passeport Passerelles de votre enfant, qui contient l'ensemble des informations nécessaires à transmettre à l'équipe.



Ce document est réalisé ou mis à jour par votre coordinatrice territoriale et à valider dans votre espace personnel.

La Fiche de Liaison

La fiche de liaison est un document à remplir avant le séjour et à remettre à votre arrivée au responsable de séjour. Dans ce document, il vous est demandé de renseigner les numéros d'urgence et les autorisations parentales (notamment pour la baignade en piscine et d'hospitalisation en cas d'urgence...). Ce document vous est envoyé, par mail et par courrier, avant le séjour.

Le protocole de conduite à tenir en cas d'urgence

Pour tout problème de santé, nécessitant une surveillance ou une conduite à tenir en cas de crise ou d'urgence, un protocole de conduite à tenir en cas d'urgence doit être rempli et signé par le médecin habituel de l'enfant et téléchargé, avant le séjour, dans votre espace personnel dans l'espace "protocole d'urgence". Sans ce protocole, vous serez contraints de rester sur le site du lieu de vacances de manière à pouvoir intervenir en cas de nécessité.

Les prescriptions médicales

Pour tout acte lié à des soins, même en présence d'une infirmière sur notre séjour, nous ne pouvons pratiquer aucun soin, y compris la prise de médicament, sans la prescription du médecin. Toutes les prescriptions sont à télécharger, avant le séjour, dans l'onglet documents de votre espace personnel.



SIEGE DU RESEAU PASSERELLES

Laurent THOMAS, Directeur

Tel: 06 83 48 02 13 | Mail: direction@reseau-passerelles.org

Anne-Sophie GAILLARD, Responsable Pôle Séjours Familiaux

Tel: 02 22 66 97 92 | Mobile: 07 57 17 70 88 | Mail: anne.sophie-gaillard@reseaupasserelles.org

Sylvia AUBERT, Responsable Administrative

Tel: 02 22 66 97 91 | Mail: sylvia.aubert@reseaupasserelles.org

Marie-Angélique LEBORGNE, Chargée aides financières aux familles

Tel: 01 83 81 00 43 | Mail: marie-angelique.leborgne@reseaupasserelles.org

BRETAGNE - PAYS DE LOIRE

Aurélie POULAIN

Tél : 01 83 81 00 44 - Mobile : 07 56 27 07 49 Mail : aurelie.poulain@reseaupasserelles.org

Lignes Responsables de séjours (pendant le séjour) :

Séjour	Téléphone
Val de Landrouët	07 56 10 60 31
Camping Kerzerho	07 56 10 60 68
Domaine La Pierre Bleue	07 56 10 61 36
La Blanche Hermine	07 56 10 61 66
Domaine Port aux Rocs	07 56 27 96 84
Domaine de Leveno	07 56 10 63 66

VENDEE

Anne-Sophie GAILLARD

Tél : 02 22 66 97 92 - Mobile : 07 57 17 70 88Mail : anne-sophie.gaillard@reseaupasserelles.org

Lignes Responsables de séjours (pendant le séjour) :

Séjour	Téléphone
Domaine du Pré	07 56 10 63 92
lle aux Oiseaux	07 56 10 64 31
Camping L'Océan	07 56 10 64 47
Camping Le Bel Air	07 56 10 65 20

ILE D'OLERON

Eva ALLARD

Tél: 02 22 66 97 80 - Mobile: 07 56 27 65 61

Mail: charente@reseaupasserelles.org

Lignes Responsables de séjours (pendant le séjour) :

Séjour	Téléphone
Camping Aqua 3 Masses	07 56 10 66 25
Camping Les Huttes	07 56 10 67 11
Camping Les 4 Vents	07 56 10 67 22

SUD-OUEST

Clémentine FELDMANN

Tél: 02 22 66 97 84 - Mobile: 07 56 27 05 02 Mail: clementine.feldmann@reseaupasserelles.org

Lignes Responsables de séjours (pendant le séjour) :

Séjour	Téléphone
Camping Lacanau	07 56 10 67 32
Séjour Lège Cap Ferret	07 56 10 68 22
Centre de Mer Andernos	07 56 10 71 40
Camping Lou Broustaricq	07 56 10 71 63
Camping Oyam Biarritz	07 56 10 72 85
Le Ventoulou Dordogne	07 56 10 73 45
Le Camp de Florence Gers	07 56 10 74 33

MEDITERRANEE

Rachel LE BRIS

Tél: 02 22 66 97 83 - Mobile: 07 56 27 69 40 Mail: rachel.lebris@reseaupasserelles.org

Lignes Responsables de séjours (pendant le séjour) :

Séjour	Téléphone
Sunélia Argelès	07 56 10 75 23
Les Albères Argelès	07 56 10 75 96
Oasis Palavasienne	07 56 10 77 39
Camping L'arquet	07 56 10 78 24
Les Chalets de la Mer	07 56 10 78 87

VAR - ALPES - JURA

Angélique GAYAT

Tél: 02 22 66 97 94 - Mobile: 07 57 17 86 39 Mail: angelique.gayat@reseaupasserelles.org

Lignes Responsables de séjours (pendant le séjour) :

Séjour	Téléphone
Camping La Bergerie	07 56 10 79 54
Camping Les Cigales	07 56 27 72 17
Les Hauts du Gévaudan	07 56 27 95 04
Camping L'Idéal	07 56 27 73 02
La Colombière	07 56 27 92 10
Les Loges du Jura	07 56 27 93 27
La Roche d'Uly	07 56 27 94 54





Rejoignez le groupe Facebook Séjours Passerelles 2022

pour lire les actualités de l'été, partagez vos photos, vos témoignages, vos réactions...



> www.facebook.com/groups/sejourspasserelles2022/

Nous joindre en cas d'urgence pendant votre séjour

02 22 66 97 82